



ATELIER THEMATIQUE

« Pêche, tourisme, maintenance, industrie... quel projet de territoire ? »

7 juillet 2015 – Ce que la commission a entendu

Introduction

L'atelier s'est tenu mardi 7 juillet 2015 au Tréport, en présence de 30 participants répartis en 5 tables¹.

Etienne Ballan, président de la Commission particulière du débat public (CPDP), a introduit l'atelier en rappelant que nous sommes aux trois quarts du débat. Il a fait un point sur les différentes rencontres passées et celles à venir, ainsi que sur le fonctionnement de l'atelier de ce soir. Les membres de la Commission ont fait un état des lieux des enseignements retenus au cours des différents événements organisés par la Commission sur le projet de territoire.

Les échanges étaient organisés en deux séquences avec des temps de travail par tables, puis une séquence de restitution et de débat en plénière. A la fin du travail par tables, les participants ont rempli une fiche pour laisser une trace de leur contribution. Ce présent document a pour objet de faire la synthèse de ces interventions, des questions orales et des contributions écrites et du débat en plénière.

Lors de l'atelier, les participants ont pu exposer leur vision du projet de territoire. La CCI du littoral normand-picard voit dans ce projet une opportunité pour développer l'attractivité et le dynamisme du territoire tandis que la commune du Tréport y voit la destruction de l'activité de pêche et de tourisme. La DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) a fait un point sur les mesures fiscales associées aux parcs éoliens et le porteur de projet a expliqué que les mesures d'accompagnement seraient principalement consacrées à la pêche professionnelle et à des études sur l'intégration du projet dans son environnement. Pour les pêcheurs, ces compensations financières ne permettront pas de contrebalancer la perte d'exploitation et la baisse de leur chiffre d'affaires ni même de renouveler une partie de leur flotte.

Etat des lieux et perspectives pour l'économie et le développement local

¹ Voir la liste des participants sur notre site : <http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr/archives-differentes-reunions>.

Les intervenants en tribune ont tout d'abord dressé un état des lieux de l'économie locale. Patrick Boulier, vice-président de l'agglomération Dieppe-Maritime et du Syndicat Mixte du Port de Dieppe a mis en avant les atouts du port de Dieppe pour accueillir le projet de parc éolien : infrastructures adaptées, espaces disponibles pour l'accueil d'une base de maintenance, un réseau d'entreprises autour de Dieppe Navals, une zone technique de réparation navale, une base logistique et des services opérationnels pour l'entretien de la flotte. Pour Eric Masson de la CCI du littoral normand-picard, la force du territoire provient de la diversité de ses activités économiques qui ont un ancrage ancien et pluriséculaire (bassin industriel du Vimeu et de la Bresle), de sa filière énergie renouvelable amorcée en 2009, mais aussi de la configuration du port départemental du Tréport qui en fait un point clé par rapport à la base de maintenance : proximité avec le futur parc éolien et présence d'un vivier de candidatures locales qualifiées pour les postes de techniciens car déjà spécialisés dans l'éolien terrestre. Liseline Lavoine, élue au Tréport et représentante de l'association de commerçants « Le Tréport, j'adore » a nuancé ce constat et rappelé l'importance de la pêche et du tourisme au sein de l'économie du Tréport. Elle a rappelé qu'au niveau du tourisme, Le Tréport était une station balnéaire ayant accueilli 62 000 visiteurs en 2014. Selon elle, le tourisme est directement lié à l'activité de pêche dont le port est le « cœur de vie », regroupant 240 marins pêcheurs autour de 70 navires pour un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros.

La vision plutôt positive du territoire a été confortée par des contributions écrites qui estiment que « *l'économie locale est en bonne santé* ». L'industrie est considérée comme « *forte et reconnue* », avec un « *patrimoine industriel* » et un « *vrai savoir-faire technique* ». Le tourisme, l'hôtellerie, la restauration « *sont en bonne forme* » et la pêche est « *un bon secteur économique* ».

Toutefois, ce portrait a été contrebalancé par d'autres contributions plus alarmistes sur la situation économique locale estimant qu'il y a peu d'investissements et que l'emploi est précarisé. Ils soulignent « *la situation économique difficile de la pêche* ». François Rogeret, citoyen de Mers-les-Bains, a notamment parlé de pêche « *sinistrée* » ayant perdu 60% de ses navires en 30 ans. Les jeunes s'engageraient moins dans ce secteur, ayant « *peur de l'avenir* ». Selon eux, « *le port du Tréport et la pêche sont en péril* » si la zone n'est pas modifiée.

Les intervenants ont ensuite présenté les perspectives de développement pour le territoire. Selon Patrick Boulier, le projet est une opportunité pour « *faire de ce territoire, un territoire d'énergies* », fédérer l'ensemble des acteurs institutionnels (ville, agglomération, port, CCI), innover pour ne pas opposer les activités les unes contre les autres et les faire coexister, mais également réconcilier les habitants avec la mer pour qu'ils soient fiers de leur territoire. Pour Eric Masson, l'objectif est de continuer de développer l'activité de commerce maritime du Tréport (dont le tonnage a augmenté de 19% entre 2013 et 2014), créer une activité de maintenance sur l'éolien en mer et des services associés, développer les activités liées au tourisme industriel mais aussi permettre le maintien des activités de pêche. Selon Patrick Martin de la Communauté de communes du Petit Caux, « *cette technologie et cette performance technique est un gage de développement pour les générations futures* ». Certains participants ont partagé cet avis estimant que le parc allait pérenniser et créer de l'emploi notamment par le développement industriel régional et local permis par les bases de maintenance et les besoins en métallurgie. Le parc est selon eux le moyen de sauvegarder la

pêche locale artisanale et de développer un tourisme industriel par la « *diversification de l'attrait et de l'offre touristique* ».

Ces perspectives se sont opposées à celles de Liseline Lavoine qui, en cas de construction du parc, voit « *un cataclysme économique majeur et une destruction environnementale catastrophique* ». Selon elle, il n'y a aucune perspective économique dans ce projet car il met à mal la pêche, le tourisme et le commerce dans son sillage. Cette vision était partagée par des participants qui craignent une « *perte massive d'emplois dans la pêche et le tourisme au détriment des créations* » (perte potentielle de 1 200 emplois actuels contre 125 annoncés). Les emplois de maintenance sont considérés par certains comme des emplois « *assistés* ». Les pêcheurs redoutent de ne pouvoir aller pêcher dans une autre zone au regard de la législation européenne d'autant plus que les restrictions des quotas de pêche seraient de plus en plus drastiques. Des participants prévoient une baisse de la fréquentation touristique en raison de l'impact visuel et du bruit des éoliennes. Pour certains, les retours d'expérience n'attestent pas de la possibilité d'un tourisme industriel.

Lors des échanges avec le public, François Rogeret a abondé dans ce sens estimant que les retombées seront pour Le Havre mais pas pour Dieppe et Le Tréport, tout comme Olivier Becquet du Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins (CRPMEM) de Haute-Normandie qui a pointé du doigt l'incertitude des milliers d'emplois annoncés dans un domaine qui n'existe pas encore en France. Cependant, Jean-François Martin d'Adwen (le constructeur d'éoliennes) a informé que le projet était d'ores et déjà présent au niveau local : il a déjà permis par exemple à une PME d'obtenir une certification de soudure spécifique de façon à pouvoir répondre à leurs exigences en mer.

D'autres points ont soulevé la controverse, notamment la question de Carmen Bilon, habitante du Tréport, qui a demandé dans quelles mesures Le Tréport pourrait devenir une base de maintenance sachant que son port est « à marées » et donc ouvert seulement 2 heures par jour. Eric Masson a répondu que la maintenance au Tréport serait programmée, préventive et prédictive de façon à ne pas subir ces inconvénients et que la base de Dieppe serait chargée de la maintenance curative. Cependant, pour Gérard Montassine du CRPMEM de Boulogne, faire de la maintenance au Tréport ne sera pas possible car en plus de ne s'ouvrir que 2h par jour, le bassin de pêche est déjà plein et un bateau de maintenance ne pourra y accoster. Eric Masson a répondu que dans les prochaines phases du projet, des échanges, des discussions avec le maître d'ouvrage étaient prévues afin de travailler sur ces points. Selon lui, Le Tréport est en capacité d'accueillir ces bateaux.

L'impact sur la pratique de la pêche a également été au cœur des échanges. Plutôt qu'une destruction, Sylvie Barbier de Ecologie pour le Havre estime que « *ces impacts pèsent mais ne sont pas éternels* » et une régénération du milieu après la phase de chantier n'est pas à exclure. Pour Olivier Becquet, même s'il y a une régénération, ce sont plusieurs campagnes de poissons qui seront avortées. Il craint également une modification des fonds marins et une interdiction de la pêche *in fine*. Claude Midi, représentant du maître d'ouvrage, a rappelé que le schéma d'implantation et de câblage des éoliennes retenu favorisait la compatibilité avec les pratiques de pêche et la protection des ridens.

Aussi, il s'avère que le chiffrage des emplois dans le secteur de la pêche est un enjeu du projet

de territoire. Selon William Devisme, pêcheur : un emploi en mer crée 4 emplois à terre et 40 emplois induits.

Enfin, François Rogeret est revenu sur le choix de la zone et a demandé si la proximité des centrales de Penly et Paluel avait été un critère de sélection. Dominique Lepetit de la DREAL a répondu que ça n'avait pas été un critère pour l'Etat, mais que le coût de raccordement (lié à la proximité d'un point de raccordement au réseau de Très Haute Tension) a été pris en compte par les industriels dont les études de zones propices ont été réutilisées préalablement au premier appel d'offres.

Des questions demeurent en suspens sur l'emploi local : « *les 125 emplois locaux sont-ils régionaux ?* », « *quid des emplois après ?* » en cas d'éclatement de la « *bulle de l'éolien* » ; mais aussi sur le tourisme : « *quelle perte d'attractivité touristique ?* », « *quel sera le prix de la visite du parc ?* » ; et enfin sur la pêche : « *pourra-t-on pêcher dans la zone d'éoliennes ?* ».

Des propositions ont été faites pour que le parc soit moteur d'un développement local. Pour Patrick Boulier, il faut anticiper l'arrivée des grands chantiers en libérant du foncier à vocation économique, développer de l'immobilier d'entreprise et mener des actions partenariales. Il s'agit également de structurer le tissu économique et touristique en renforçant la culture inter-entreprise (clusters), en développant l'innovation et en fédérant les acteurs du tourisme. Pour Patrick Martin, l'enjeu aujourd'hui est de mettre en adéquation les formations avec les besoins économiques de la filière industrielle.

Des propositions ont également émergé du public au niveau de l'industrie : accompagner les PME pour qu'elles s'adaptent aux demandes industrielles, les encourager à se diversifier vers le marché de l'éolien via la formation, valoriser l'ensemble des savoir-faire du territoire et équilibrer les retombées économiques en installant des sous-traitants et des services dans le pays de Bresle-Maritime.

Au niveau de la pêche, les participants ont proposé de maintenir la navigation et la pêche dans le parc, avoir une pêche « *mieux organisée et autorisée seulement aux bateaux de moins de 25 mètres* » et reconverter les bateaux et les emplois locaux si nécessaire. Sylvie Barbier a proposé que ce parc soit l'opportunité pour développer la pêche côtière. En outre, les échanges en salle ont mis en évidence la nécessité de prendre en compte l'avis des pêcheurs étrangers pêchant dans la zone. Des études sur la ressource halieutique et des retours d'expérience des parcs à l'étranger sont demandées. Il a été proposé de déplacer la zone là où les pêcheurs sont moins actifs, et aussi d'attendre que le parc de Fécamp se fasse pour bénéficier de retours d'expérience.

En termes de tourisme, ils proposent de développer des offres de tourisme industriel autour des nouvelles technologies et du développement durable.

Enfin ; des alternatives ont aussi été proposées sur le plan énergétique : investir dans l'innovation vers l'isolation des maisons dans l'optique d'une réduction de la consommation d'énergie, ou encore installer des hydroliennes.

La fiscalité, les mesures d'accompagnement et les compensations

Dominique Lepetit de la DREAL a tout d'abord expliqué que la fiscalité liée à l'éolien offshore était composée d'une taxe spécifique à l'éolien et d'une redevance. La taxe est annuelle et est versée après une année de mise en service du parc. Son tarif est de 15 094 euros par MW installé. Son montant évolue chaque année. Elle est affectée à un fonds national qui redistribue 50% aux communes littorales d'où les installations sont visibles, 35% au comité national des pêches pour le financement de projets concourant à l'exploitation durable des ressources halieutiques ; 15% sont affectés à l'échelle de la façade maritime pour le financement de projets concourant au développement durable des activités maritimes. La redevance pour occupation du Domaine Public Maritime comporte une part fixe (1 000 euros par éolienne et 1 euro/mètre de câble de raccordement) et une part variable (4 000 euros par MW installé). Les tarifs de la redevance évoluent au 1^{er} janvier de chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction.

Pour les CRPMEM, ce mode de répartition de la taxe n'est pas convenable car rien ne permet de savoir ce qui sera redistribué aux comités régionaux et ceux-ci redoutent que les petites unités réellement impactées ne soient pas celles indemnisées. Le montant est jugé « *infime et dérisoire* » (2,5 millions d'euros par an) par rapport à la perte d'exploitation et au regard du prix d'un chalutier de 15 mètres neuf (environ 2 millions d'euros). Ils craignent que cette aide ne puisse bénéficier directement aux marins pêcheurs dans le cadre de la réglementation européenne qui régit les aides à la profession.

Claude Midi, représentant le porteur de projet, est ensuite intervenu pour présenter les mesures d'accompagnement et de compensation. Le Code de l'environnement impose à l'industriel « éviter, réduire et compenser » les impacts de son projet tant au niveau environnemental qu'économique et social. Des mesures d'évitement et de réduction ont déjà été prises. Les mesures de compensations n'interviendront et ne seront chiffrées qu'une fois l'état initial estimé dans le cadre de l'étude d'impact, une obligation légale, qui sera réalisée pendant la phase de levée des risques, soit avant juin 2016. Concernant la pêche, Claude Midi a appelé de ses vœux un chiffrage détaillé de la ressource halieutique afin d'avoir une bonne qualification de l'impact éventuel. En ce qui concerne les mesures d'accompagnement, elles sont à l'initiative du maître d'ouvrage dans sa compréhension des enjeux du territoire et doivent avoir un lien avec le projet. Ces mesures pourraient intervenir dans le domaine de la pêche afin de valoriser les coproduits de la pêche, former les marins pêcheurs, faire évoluer les engins pour que la pêche soit plus performante, durable et économique notamment par le soutien à la R&D (projet TERRAMER²). Elles pourraient permettre d'intégrer le projet dans son environnement : mise en place d'un Observatoire de la Migration de Haute-Normandie, soutien aux campagnes d'acquisition de données environnementales, mise en place d'un Groupement d'Intérêt Scientifique dans le respect de la règle « éviter, réduire, compenser et suivre ». Des projets de R&D pourraient bénéficier de ces mesures : projet RESPECT³ et thèse en cours à l'université de Caen. Au niveau du tourisme, ces mesures donneraient au territoire l'opportunité de le développer. Claude Midi a dit souhaiter travailler avec les acteurs du territoire pour faire en sorte que leurs projets soient éligibles à ces financements. Il a appelé de ses vœux un « *mode de gouvernance* » permettant le « *fléchage* » des projets utiles pour le territoire par les acteurs locaux.

² Projet visant à développer les économies d'énergies et les nouvelles propulsions de navires de pêche.

³ Etude de solutions de réduction de bruits sous-marins.

Les CRPMEM ont réagi à ces propos en soulignant que les pêcheurs ne souhaitent pas être « assistés » et font déjà de la recherche pour faire évoluer leurs matériels de pêche. Financer les projets pour le développement durable est une bonne chose selon eux, mais pas dans la mesure où ces financements sont faits « sur le dos des contribuables », l'éolien en mer étant en partie financé par la CSPE, taxe payée par les consommateurs d'électricité.

Ces présentations ont suscité beaucoup de commentaires de la part du public. Certains ont estimé que cette fiscalité serait vertueuse et positive pour les entreprises locales tandis que d'autres ont émis plusieurs critiques : il n'y a aucune garantie sur l'évolution de la taxe dans les années à venir ; elle n'est pas légitime car relevant d'un projet privé ; elle donne enfin à certains le « sentiment d'être acheté ». Beaucoup de participants ont demandé à revoir les règles de répartition, certains notamment que les ratios soient inversés entre les communes et la pêche, voire que les communes ne perçoivent pas la taxe. Est attirée l'attention sur le « déséquilibre entre les communes de Picardie et de Haute-Normandie, les mesures fiscales étant défavorables aux petites communes peu habitées ». Est suggérée une redistribution en faveur de celles disposant d'un port. Pour beaucoup, il semble primordial que la taxe perçue par les communes soit dévolue à des projets locaux et gérée à l'échelle de la région. Sur la répartition de la taxe pour la pêche, des participants demandent à ce qu'un éclairage soit fait sur la redistribution entre le comité national et les comités régionaux. Ils souhaitent que « les petits navires les plus impactés soient réellement ceux indemnisés » et une « flexibilité dans la redistribution des fonds » pour que les projets se concrétisent rapidement.

Des propositions ont été faites :

- Au niveau des mesures d'accompagnement, ils souhaitent démarrer dès aujourd'hui les appels à projet afin que les fonds soient redistribués dès le début de l'exploitation. Les participants souhaitent que les mesures servent à « adapter les entreprises locales aux besoins de l'entreprise » et que le maître d'ouvrage soutienne aussi bien les petites que les moyennes entreprises pour le développement de projets dans l'hôtellerie, la restauration, la culture, la pêche.
- Au niveau de la pêche, ils attendent un soutien à la pêche locale et une co-construction des projets avec les pêcheurs et les acteurs du territoire comme l'allongement des embranchements ferroviaires dans le port du Tréport pour l'acheminement des poissons ou la propulsion électrique des bateaux. Ils proposent aussi de nouvelles règles européennes pour la pêche.
- Au niveau des communes, des projets très concrets ont émergé comme le remplacement de l'éclairage des falaises par des LED et la lutte contre leur érosion.
- D'autres propositions ont été formulées pour que les professionnels de la pêche et du tourisme bénéficient de formations.
- En termes d'études, ils proposent une instance favorisant les retours d'expérience des parcs à l'étranger et que la recherche sur la connaissance du milieu marin soit associée à l'ensemble de la façade maritime.

- A propos des activités nautiques, les participants suggèrent de s'appuyer sur la station nautique Dieppe-Caux-Le Tréport.

De façon plus générale, les participants souhaitent un suivi des projets sur le long terme et proposent de faire des « *plans pluriannuels* ». Ils souhaitent que tous les acteurs concernés soient pris en compte et non seulement « *les pêcheurs ou les ONG* », que les financements soient cadrés « *là où sont les besoins* » et demandent une « *assistance à la gestion de projets* ».

Des inquiétudes et des craintes demeurent chez les participants, particulièrement au niveau de l'encadrement de l'affectation de la taxe éolienne. Ils appellent à la vigilance sur les critères, le fonctionnement et la répartition géographique de la taxe. Ils ont posé des questions concrètes par rapport à cette répartition : « *comment faire en sorte que les zones réellement impactées reçoivent les fonds ?* » et « *quid des mesures de compensations aux pêcheurs et au tourisme pendant la phase de travaux ?* ».